



COMPTE-RENDU RÉUNION COMITÉ DIRECTEUR DU 03/03/2023.
Club-House du Club de Changé à 20h00.

<u>COMITÉ DIRECTEUR</u>		
Présents		
BRANGIER Bernard	Club de Changé	Président CD
HERVÉ Florian	Club de Laval	Vice-Président CD
COLIN Alain	Club de Meslay-du-Maine	Trésorier CD
BERNARD-DROUET Patrick	Secrétaire Club de Mayenne	Secrétaire CD
BENOIST Eric	Club de Changé	Secrétaire-Adjoint CD
BELLUAU Emmanuel	Club de Meslay-du-Maine	Membre
GENIN Frédéric	Club de Changé	Membre
GENDRY Fabien	Président Club de Mayenne	Membre
HATTE Christophe	Président Club du Genest-St-Isle	Membre
SALMON Eric	Club du Genest-St-Isle	Membre
SAUVAGE Anthony	Club de Changé	Membre

<u>PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DE CLUBS INVITÉS</u>		
COLIN Marie-Pierre	Présidente Club de Meslay-du-Maine	Présente
DUPUY-SALLE Christophe	Président Club de Laval	Présent
GENDRY Fabien	Président Club de Mayenne	Présent
GESBERT Sébastien	Président Club d'Evron	Présent
GUERRIER Norbert	Président Club de Gorron	Absent (excusé)
GUILMARD Elisabeth	Présidente Club du Horps	Absente (excusée)
HATTE Christophe	Président Club du Genest-St-Isle	Présent
MARSOLLIER Sylvain	Président Club de Château-Gontier	Présent
MORAN Stéphanie	Présidente Club de Changé	Présente

L'ensemble du Comité Directeur étant présent, la séance débute à 20h05.

PRÉAMBULE.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette réunion, le Président souhaite, en accord avec le Secrétaire, que les discussions entre les Membres du Comité directeur se limitent aux questions traitées, sans apartés, de façon à ce que la prise de notes soit facilitée. Par ailleurs, il serait souhaitable que le Secrétaire-Adjoint prenne aussi des notes afin de pouvoir comparer les comptes rendus avant validation.

ORDRE DU JOUR

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2022.

Le compte-rendu de la dernière réunion du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2° - JOURNÉE SPORTS DE NATURE DU 25 JUIN 2023.

Cette journée est organisée le **25 juin 2023** au Gué de Selle à Mézangers.

Trois Clubs sont intéressés pour y participer : Evron, Meslay et Mayenne.

Le matériel serait fourni par le Club d'Evron et l'installation sur le site serait partiellement assurée par l'Office Municipal des Sports d'Evron.

Reste à trouver une dizaine de bénévoles des trois Clubs pour aider à l'installation et participer aux initiations. A ce sujet, une demande va être adressée aux trois Clubs concernés.

3° - CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL TIR À 18 MÈTRES 2024.

Après un rapide tour de table, le championnat départemental de tir à 18 mètres sera organisé par le Club de Mayenne les **samedi et dimanche 20 et 21 janvier 2024**, sur le modèle de ce qui c'est fait à Meslay pour 2022 et 2023. A un détail près : le Greffe du samedi ouvrira à 8h30 et le début des tirs comptés sera à 9h30 afin de ne pas terminer trop tard en soirée.

Et pour l'organisation matérielle, le Club de Mayenne ne possédant que peu de bénévoles, il pourrait être fait appel à la solidarité d'autres Clubs. Pragmatisme de rigueur.

4° - DÉFRAIEMENT DES ARBITRES POUR LES TOURNOIS EN MAYENNE.

Certains arbitres titulaires du département souhaitent que leurs frais de déplacement pour les tournois en Mayenne leur soient remboursés par le Comité départemental avec effet rétroactif.

Après réflexion du Comité directeur et vote à main levée (9 pour et 2 contre), la mesure est adoptée pour le remboursement des kilomètres, sur le même barème que celui pratiqué par le Comité régional soit 0,35 € du km pour les arbitrages en Mayenne. Ces remboursements s'entendent pour les concours jusqu'au départemental y compris pour les candidats. Les candidats pourront se faire rembourser les formations hors département, pour les formations parcours qui n'existent pas en Mayenne. En revanche, la rétroactivité n'est pas adoptée. Cette mesure s'appliquera à compter du 1er avril 2023 et uniquement pour les tournois officiels ; ce qui exclut de facto les tournois débutants.

5° - ORGANISATION TOURNOI DES MIXTES DU 01/04/2023.

Pour l'installation du matériel le samedi matin 1er avril, il sera fait appel à quelques bénévoles des Clubs participant au Tournoi (2 par Club).

Le mandat sera rédigé par le Club de Changé qui assurera aussi la tenue du Greffe ainsi que de la buvette dont les bénéfices lui reviendront en totalité. Les inscriptions seront gratuites pour les archers et celles-ci seront closes le **25 mars 2023**. Il ne sera fait aucune dérogation.

Pour finir, le CD 53 financera la fourniture des blasons (après facturation du Club de Changé), ainsi que le pot de l'amitié final.

Restera aussi à prévoir par le Comité la fourniture des récompenses pour les podiums des 4 catégories soit 24 médailles (3 x 2 x 4).

Enfin, les frais de déplacements des équipes participant à la finale nationale le week-end de la Pentecôte en région parisienne ne seront pas pris en charge par le Comité départemental et ce, afin de ne pas créer de précédent ; les autres compétitions n'étant jamais remboursées.

6° - QUESTIONS DIVERSES.

Question de Bernard BRANGIER : faut-il renouveler les stages de formation/perfectionnement jeunes et féminines à compter de septembre prochain ?

Réflexion et réponse du Comité directeur : oui, à raison d'un par mois. Calendrier à déterminer.

Questions d'Eric BENOIST : ne faudrait-il pas revoir à la hausse le barème des points des tournois débutants car souvent la marche est un peu haute à l'entrée en tournois adultes ?

Ne faudrait-il pas aussi limiter l'accès des tournois débutants aux seuls adultes dans leur première année de pratique ?

Réflexion et réponse du Comité directeur : ces questions seront abordées et discutées lors de la prochaine réunion du Comité directeur.

Questions d'Eric SALMON : (1) pourrait-on créer un mandat type pour les tournois organisés par les Clubs du département, de façon à avoir les mêmes mentions pour tout monde ?

(2) y a-t-il des remboursements de frais pour une participation aux Championnats de France ?

Réponses : (1) Florian HERVÉ propose de s'en charger à l'instar de ce qui se fait déjà pour les tournois parcours.

(2) Bernard BRANGIER résume la position du Comité départemental concernant tous remboursements de frais pour la participation aux Championnats de France ; à savoir qu'il n'y a pas de remboursement et ce, pour ne pas créer de précédent.

Question de Florian HERVÉ : est-ce qu'il pourrait être envisagé que le Comité départemental finance un stage spécial poulies haut niveau, encadré par des archers poulies de haut niveau ?

Réflexion et réponse du Comité directeur : cela pourrait être dans le domaine du possible après recensement des archers intéressés et surtout du chiffrage du coût que cela pourrait engendrer. Par ailleurs, les encadrants présumés devront fournir un devis avec la preuve qu'ils sont auto-entrepreneurs et/ou déclarés, avec un diplôme du type BE ou DE.

7° - INFOS DIVERSES.

- la prochaine Assemblée générale du Comité départemental aura lieu le **vendredi 20 octobre 2023**. Modalités à voir.

- la prochaine Assemblée générale du Comité régional aura lieu le **samedi 4 novembre 2023**, probablement à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85).

- le tarif de la licence fédérale devrait augmenter pour la prochaine saison.

- il ne devrait plus y avoir de certificat médical à présenter lors de la création ou le renouvellement d'une licence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

A Changé le 22 mars 2023.

Bernard BRANGIER Président du Comité départemental	Patrick BERNARD-DROUET Secrétaire du Comité départemental
	